departement DES DEUX-SEVRES

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

SEANCE DU 16 septembre 2002

Votants: 43

Convocation du Conseil Municipal :

le 26 août 2002

E.H.P.A.D. LES AVELINES et Résidence d'Accueil d'Hébergement Temporaire - Affectation des immeubles à l'Etablissement Public Communal Médico-Social

Affichage du Compte-Rendu Sommaire : le 17 septembre 2002

[Annexe]

Président:

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents:

Adjoints:

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise HALAT, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, M. Rodolphe CHALLET, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, M. Robert PLANTECOTE

Conseillers:

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU, M. Amaury BREUILLE, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mlle Fabienne RAVENEAU donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE. Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Gérard NEBAS. Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.

Excusés:

Adjoints:

M. Joël RENOUX

Conseillers:

Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2002

DELIBERATION D20020294

C.C.A.S.

E.H.P.A.D. LES AVELINES et Résidence d'Accueil d'Hébergement Temporaire - Affectation des immeubles à l'Etablissement Public Communal Médico-Social Madame Annie COUTUREAU, Conseillère Municipale Spécial Maire Adj, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération en date du 28 Juin 2002, le Conseil Municipal de la Ville de NIORT a décidé la création d'un Etablissement Public Communal Médico-Social sur le site de la Coudraie comprenant l'E.H.P.A.D. Les Avelines, le Foyer Logement et la Résidence d'Hébergement Temporaire.

L'E.H.P.A.D. Les Avelines et la Résidence d'Hébergement Temporaire occupent respectivement deux immeubles sis Chemin de la Coudraie.

La Maison de Retraite Les Avelines sise sur la parcelle cadastrée Section CS n° 417 et la Résidence d'Hébergement Temporaire sur la parcelle cadastrée n° 251-13 et 14 Section CS ont été construites par le C.C.A.S., propriétaire de ces biens.

Dans le cadre de la gestion de ces deux établissements pour Personnes Agées par un établissement public autonome relevant de la nomenclature M 22, il y a lieu de procéder à l'affectation de ces immeubles, propriétés du C.C.A.S., à l'établissement public Médico-Social après avis du Conseil Municipal de la Ville de NIORT en application de l'article 20 du Décret 95-562 du 06/05/1995 et de l'article L 2241-5 du CG-CT ;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ACCEPTER** l'affectation de ces deux ensembles immobiliers sis Chemin de la Coudraie et propriétés du C.C.A.S. à l'Etablissement Public Communal Médico-Social créé sur le site de la Coudraie par délibération du 28/06/2002.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 43
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 2

Pour le Maire de Niort **Bernard BELLEC**La Conseillère Municipale Spéciale

Déléguée

Annie COUTUREAU

Ordre du jour